



Marseille, le 21 Novembre 2012

Division par 4 du nominal de l'action CIS

En date du 20 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CIS a décidé de procéder à la division par 4 de la valeur nominale de l'action actuellement de 0,80 € chacune.

Cette opération vise à fluidifier les échanges, à renforcer la liquidité du titre et ainsi favoriser son accès à un plus grand nombre d'actionnaires.

En pratique, **l'opération de division par 4** sera réalisée le 30 novembre 2012 à la clôture de la séance de bourse et **sera ainsi effective le lundi 3 décembre 2012 au matin**.

A cette date, le nombre d'actions détenues par les actionnaires sera multiplié par 4 tandis que le cours de bourse sera divisé dans les mêmes proportions ; la valeur des portefeuilles restant ainsi inchangée.

Cette opération sera réalisée sans frais ni formalité ; les droits antérieurs rattachés aux actions ne seront pas modifiés.

Le nombre d'actions CIS en circulation sur NYSE Euronext Paris sera ainsi porté à 8 041 040 d'une valeur nominale de 0,20 € chacune.

Euronext Paris Compartiment C - ISIN FR0000064446 – SBF 250, CAC SMALL 90
Reuters CATE.PA – Bloomberg CISV www.cis-catering.com



Prochaine communication : Chiffre d'affaires 2012 - fin janvier 2013

Contacts :

CIS
ASSET COM

Régis Arnoux
Laurence Costes

Tél : 04 91 16 53 00
Tél : 01 41 22 90 95

CIS est une entreprise indépendante spécialisée dans le catering international : services de restauration, d'hôtellerie et de multiservices pour le compte de sociétés françaises ou étrangères, réalisant des projets industriels, pétroliers et para-pétroliers, de BTP ou encore exploitations minières, dans des régions isolées ou en voie de développement et dans des conditions extrêmes.